Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le
ID : 081-218102325-20221003-2022D33-DE

Département
Du
TARN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE ROUFFIAC

N° 33- 2021

L'an deux mille vingt deux, le trois octobre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Michel TREBOSC le vingt-neuf septembre deux mille vingt deux.

Etaient présents: Mmes ALPIN Marie-Laure, AZNAR Nathalie, CARENSAC Fabienne, CLERGUE Christel, Clarion ESTÉVENY? GONTHIER Céline, LUGAN Christine, Mrs BOUSQUET François, COGNE David, FONVIEILLE Alain, LAFON Christian, Alain LEMONNIER? LEVEAUX Stéphane, LHÉROT Pierre-Jean et TRÉBOSC Michel

Mme Nathalie AZNAR est nommée secretaire de séance.

Objet de la délibération : Achat Consort FREZOULS – rectification acte notarié

Lors de l'achat par la commune aux consorts FREZOULS, une erreur s'est glissée lors de la transcription de la vente. En effet, la parcelle **E 342** de 451 m² a été omise.

Il y a lieu de signer un acte rectificatif à l'acte de vente consenti à la Mairie par les consorts FREZOULS, suivant l'acte reçu par Me DUMONS, notaire à Albi (Tarn), le 30 juillet 2022, la parcelle N° E de la section 342 ayant été omise, à tort et par erreur, alors qu'elle était comprise dans la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer ledit acte rectificatif.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé tous les conseillers.

Le maire,

Michel TREBOSC

MAIRIE DE ROUFFIAC (Tarn)